



commissaire
aux comptes

Cabinet CLERMONT

**Société de commissariat aux
comptes**

Près de la Cour d'Appel de RIOM
39, Avenue Georges POMPIDOU
15000 AURILLAC

Tél : 04 71 64 67 46

Télécopie : 04 71 64 19 44

e-mail : laurent-

clermont@wanadoo.fr

e-mail : cabinetclermont@wanadoo.fr

**MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES
ET DU NORD OUEST CANTAL**

14, Avenue de Besserette

15100 SAINT FLOUR

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres adhérents de l'association **MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant le remboursement de charges sociales antérieures dont les conclusions définitives du contrôle aboutiront en 2020 et la note sur « le tableau de suivi des fonds dédiés » qui rappelle les montants restant à investir par dispositif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du CRC 99-01 relatif aux associations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

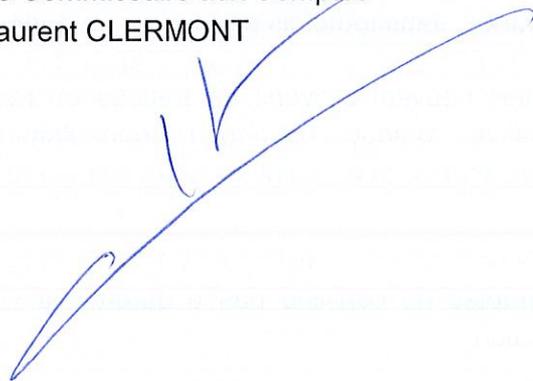
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AURILLAC, Le 12 juin 2020

Pour la SARL Cabinet CLERMONT
Le Commissaire aux Comptes
Laurent CLERMONT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and two vertical strokes above it.

BILAN - ACTIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	23 520	16 988	6 532	6 648
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	188		188	188
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	23 708	16 988	6 719	6 835
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	69 245		69 245	92 311
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	549 865		549 865	441 071
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (III)	619 110		619 110	533 382
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	642 817	16 988	625 829	540 217

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

CABINET CLERMONT
Société de Commissariat aux comptes
39, avenue George Pompidou
15000 AURILLAC 3

BILAN - PASSIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	426 376	406 519
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	57 808	19 857
<i>Situation nette</i>	484 185	426 376
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	484 185	426 376
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	46 119	19 703
TOTAL (III)	46 119	19 703
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 251	10 191
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	83 244	83 060
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 031	887
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	95 526	94 139
Ecarts de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	625 829	540 217

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

95 526

94 139

CABINET CLERMONT

Société de Commissariat aux comptes

39, avenue George Pompidou

15000 AURILLAC

COMPTE DE RÉSULTAT

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	600 796	627 415
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	15 496	16 963
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	19 703	11 663
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	635 994	656 042
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	92 835	110 489
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 467	22 434
Salaires et traitements	310 345	352 411
Charges sociales	108 961	124 986
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 625	3 735
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	46 119	19 703
Autres charges	3 013	3 504
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	579 366	637 261
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	56 628	18 781
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 232	1 334
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 232	1 334

CABINET CLERMONT
Société de Commissariat aux comptes
39, avenue George Pompidou
15000 AURILLAC

COMPTE DE RÉSULTAT

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	81	129
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	81	129
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 151	1 206
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	81	2
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	81	2
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	52	132
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	52	132
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	30	-130
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	57 808	19 857
TOTAL DES PRODUITS	637 307	657 378
TOTAL DES CHARGES	579 498	637 521
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	57 808	19 857

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*
(2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*
(3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

30 -130

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 625 829.04 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 58 392.38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/03/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Fait significatif

Nous avons eu recours à un cabinet conseil pour instruire une demande de remboursement de charges sociales URSSAF dans le cadre du bénéfice de l'exonération de cotisations patronales applicables aux organismes d'intérêt général en ZRR.

Un versement partiel a été obtenu sur 2020 concernant des exercices antérieurs à 2019 (57352€).

Compte tenu que, d'une part, les conclusions ne sont pas définitives et que, d'autre part, le produit final n'est pas connu étant donné les charges restant à exposer en retour, il a été décidé de ne pas tenir compte d'un produit exceptionnel sur les comptes de l'exercice 2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

CABINET CLERMONT
Société de Commissariat aux comptes
39, avenue George Pompidou 2
15000 AURILLAC

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	12 ans
- Installations techniques	de 6 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	de 3 à 6 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles			
		TOTAL			
		Terrains			
		Constructions			
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	5 597		
		Autres immos corporelles	15 414		2 509
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	21 011		2 509
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	188		
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	188		
		TOTAL GENERAL	21 199		2 509

	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
CORPORELLES		Autres postes d'immob. incorporelles				
		TOTAL				
		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers			5 597	
		Autres immos corporelles			17 923	
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			23 520	
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations			188	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL			188	
		TOTAL GENERAL			23 708	

CABINET CLERMONT
Société de Commissariat aux comptes
39, avenue George Pompidou
15000 AURILLAC

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ. TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	3 381	560		3 941
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	10 982	2 065		13 047
Emballages récupérables divers				
TOTAL	14 363	2 625		16 988
TOTAL GENERAL	14 363	2 625		16 988

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements TOTAL							
A. Immob. incorpor. TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

CABINET CLERMONT
Société de Commissariat aux comptes
39, avenue George Pompidou
15000 AURILLAC

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée	19 264	19 264	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	49 981	49 981		
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	69 245	69 245		
Renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	69 245
Disponibilités	
TOTAL	69 245

COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SUBVENTIONS REÇUES

Les subventions d'exploitation regroupent les subventions de fonctionnement attribués par l'Etat, le conseil régional, le conseil général et l'adhésion des communes ou communautés de communes calculées en fonction du nombre d'habitants. Cela comprend également les subventions versées par l'Etat et le conseil régional afin de mener les différentes actions de la Mission Locale des Hautes Terres.

La contribution financière Garantie Jeunes s'élève pour l'exercice à 140 800€, elle se décompose de la manière suivante : - Garantie Jeunes 2019 : 72 000€ La contribution totale 2019 étant fixée à 72 000 €, elle a été versé en totalité. Une subvention exceptionnelle de 56 753€ a été versé dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs - Garantie Jeunes 2018 : régularisation de 12 047€.

TAB VAR. FONDS ASSOCIATIFS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	406 519	19 857		426 376
Excédent ou déficit de l'exercice	19 857		19 857	58 392
TOTAUX	426 376	19 857	19 857	426 376

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

La subvention exceptionnelle garantie jeunes a été constaté en globalité au vue de la pluriannualité. Cela correspond à la contribution financière restant à réalisé jusqu'en 2022.
La somme allouée en fonds dédiés correspond aux charges restant à engager (temps restant à investir) pour terminer les programmes commencés sachant que le suivi d'un jeune se réalise sur 12 mois.

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
ARS				2 703	11 584	12 000	3 119
GARANTIES JEUNES				17 000	17 000	43 000	43 000
	TOTAL			19 703	28 584	55 000	46 119

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	11 251	11 251		
Personnel & comptes rattachés	39 084	39 084		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	37 900	37 900		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	5 676	5 676		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 031	1 031		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	94 942	94 942		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 144
Dettes fiscales et sociales	58 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 031
TOTAL DES CHARGES À PAYER	67 628

COMMENTAIRE

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

- Engagements pris en matière de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 62 658 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Taux d'actualisation : 2%
- Convention collective : Missions locales et PAIO
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014 données provisoire

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

- Détail des transferts de charges

Indemnités journalières : 15 496€



**commissaire
aux comptes
Cabinet CLERMONT
Société de commissariat aux
comptes**

Près de la Cour d'Appel de RIOM
39, Avenue Georges POMPIDOU
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 64 67 46
Télécopie : 04 71 64 19 44
e-mail : [laurent-
clermont@wanadoo.fr](mailto:laurent-clermont@wanadoo.fr)
e-mail : cabinetclermont@wanadoo.fr

***MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES
ET DU NORD OUEST CANTAL***

14, Avenue de Besserette

15100 SAINT FLOUR

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Article L612-5)**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019

Aux membres adhérents de l'association MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

- Mise à disposition par le CCAS des locaux appartenant à la commune de Saint-Flour du premier étage et à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un local en rez-de-chaussée.
 - o Personne concernée : Commune de Saint-Flour
 - o Montant : charge annuelle de 3 600 €

- Mise à disposition depuis 2016 de locaux appartenant à la commune de Mauriac.pour un loyer annuel de 500 €.
 - o Personne concernée : Commune de Mauriac
 - o Montant : charge annuelle 512.45 €

Fait à AURILLAC, Le 12 juin 2020
Pour la SARL Cabinet CLERMONT
Le Commissaire aux Comptes
Laurent CLERMONT

